



Ajustements des taux

Soins médicaux d'urgence et DMA

En vigueur à partir du 30 octobre 2025

23 octobre 2025

En vigueur le :

30 octobre
2025

- Applicable aux couvertures Soins médicaux d'urgence et Décès ou mutilation accidentels (Voyage unique, Annuel multi-voyages, Forfait intégral, Complémentaire)
- Aucun changement de taux pour les couvertures Annulation et interruption de voyage et Bagages
- Ne s'applique pas au produit Visiteurs au Canada
- Les soumissions ne seront pas honorées

Facteurs

- Les coûts des soins et le nombre de réclamations sont toujours à la hausse.
- Cette situation affecte toute l'industrie de l'assurance voyage. Les autres assureurs voyage ajustent aussi leurs taux.



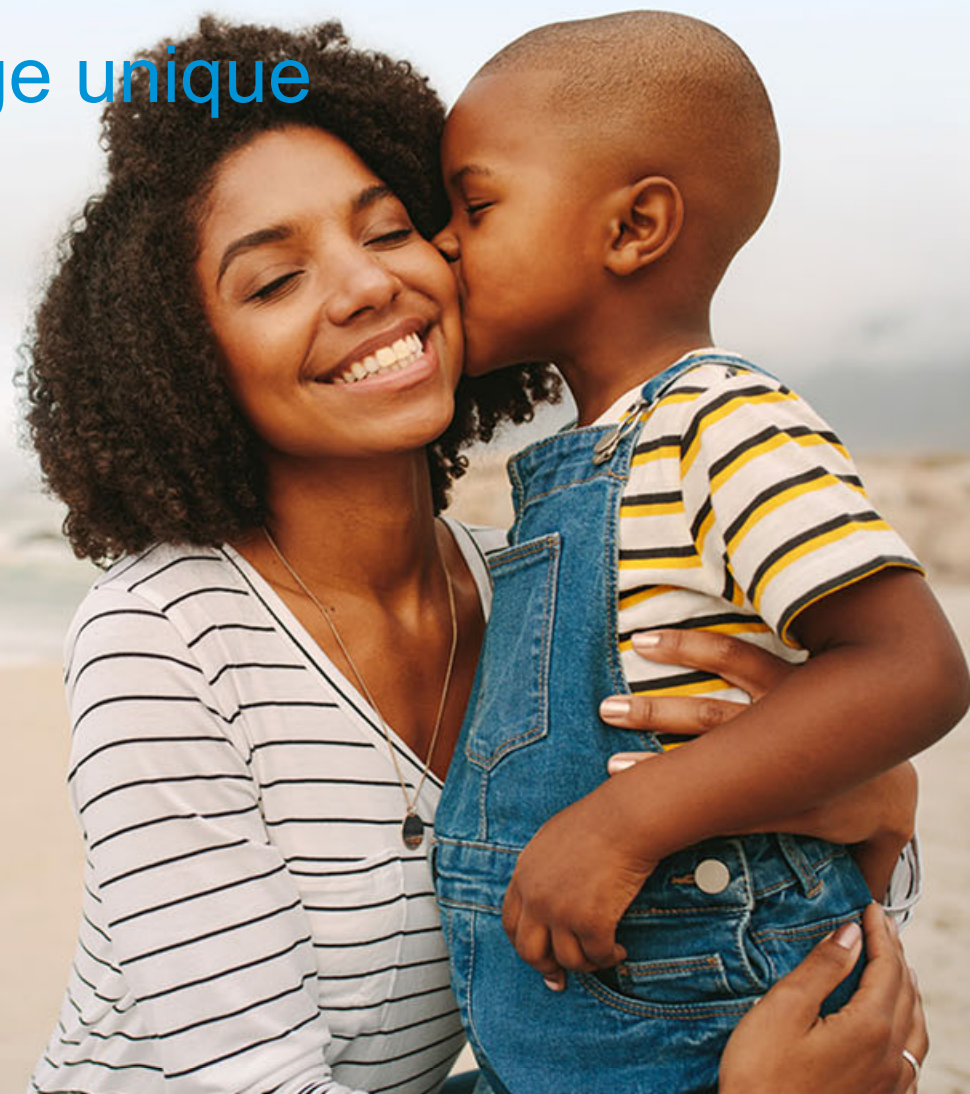
Voyage unique

Ajustement des taux – voyage unique

Soins médicaux d'urgence

Augmentation moyenne

7,5 %



Décès ou mutilation accidentels

Voyage unique

Durée du voyage	Prime
1-7 jours	9.00\$
8-14 jours	12.80\$
15-30 jours	24.00\$
31-60 jours	46.00\$
61 jours et plus	63.81\$

Annuel multi-voyages

Durée du voyage	Prime
4 jours	10.87\$
8 jours	15.59\$
17 jours	28.30\$
31 jours	53.76\$
60 jours	95.97\$
90 jours	135.17\$
120 jours	177.38\$
150 jours	219.60\$
180 jours	261.81\$

Annuel multi-voyages

Ajustement des taux – Annuel

Soins médicaux d'urgence

Augmentation moyenne

8 %



Rabais bonne santé

Changements aux pourcentages de réduction pour les clients en santé

Pointage	Nouveau rabais	Ancien rabais
-1	5 %	10 %
-2	10 %	20 %

Merci